



Indicateur A2-t1

Méthodologie de calcul de l'indicateur A2-t1 issu de la méthodologie ADEME sur l'observation des DAE.

Estimation simplifiée de la quantité de DAE produite sur un territoire et reçue en installation de traitement ou de valorisation

Sommaire

1. La méthodologie harmonisée d'observation des DAE de l'ADEME	2
2. L'indicateur A2-t1	4
3. Préparation de la donnée	5
4. Calcul de l'indicateur	5

1. La méthodologie harmonisée d'observation des DAE de l'ADEME

a. Co-construction d'une méthodologie d'estimation au niveau régional

L'ADEME a constaté que les DAE ne sont pas suivis de façon homogènes par les observatoires régionaux et que ces derniers n'appliquent pas la même méthodologie :

- Les observatoires n'ont pas accès aux mêmes données ;
- Selon les régions, les indicateurs suivis ne sont pas les mêmes.

Pour répondre à ce besoin l'ADEME a engagé un travail d'harmonisation de la méthodologie d'observation des déchets d'activités économiques, résultant sur la publication d'un guide intitulé « méthode harmonisée d'observation locale des déchets d'activité économique ».




L'observation des DAE par l'Observatoire TEO repose sur l'application de cette méthode harmonisée.



b. Périmètre de la méthode

Le périmètre d'observation des DAE proposé par la méthode harmonisée concerne les déchets d'activités économiques non dangereux non inertes, hors déchets du BTP, hors déchets agricoles, hors déchets d'assainissement (boues) et déchets assimilés aux déchets ménagers.

c. Une observation selon 5 thèmes

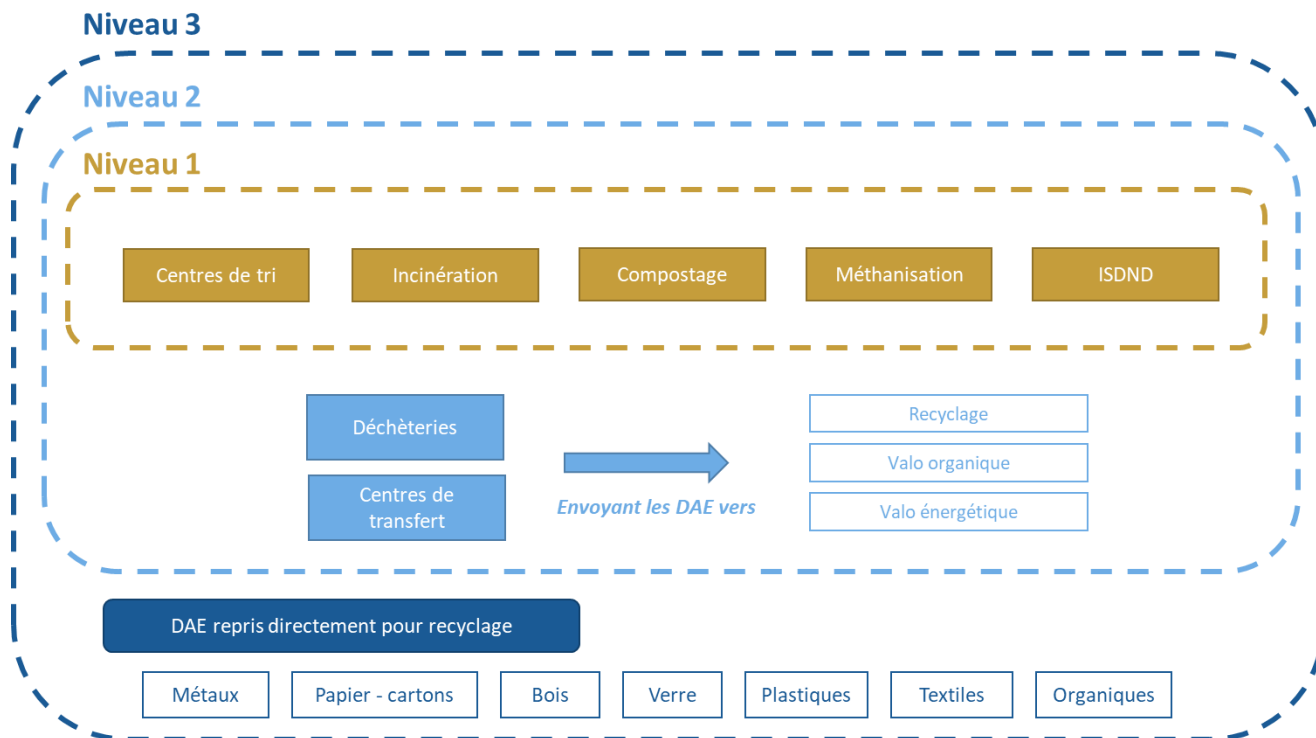
Les besoins identifiés auprès des acteurs de la planification des déchets ont été catégorisés selon 5 thèmes :

	Thème	Besoins
A	Production des DAE 	<ul style="list-style-type: none">✓ Suivre l'évolution de la production des DAE sur plusieurs années✓ Estimer ce qui est totalemment produit sur le territoire✓ Vérifier la réduction des DAE par unité de valeur (objectif LTECV)
B	Valorisation des DAE 	<ul style="list-style-type: none">✓ Connaître le taux de valorisation matière (hors organique) des DAE✓ Connaître le taux de valorisation organique des DAE✓ Quantifier les DAE valorisés énergétiquement✓ Appréhender le taux de valorisation globale des DAE (65% des DND valorisés en 2025 – objectif LTECV)
C	Élimination des DAE 	<ul style="list-style-type: none">✓ Vérifier la réduction de l'incinération sans valorisation énergétique (objectif LTECV)✓ Vérifier la réduction du stockage (objectif LTECV)✓ Suivre les quantités de DAE stockés en installations de stockage (en particulier ceux qui ne devraient pas s'y trouver)✓ Connaître les capacités résiduelles des installations de stockage et d'incinération afin de mieux gérer les problèmes de saturation

D	Import-export de DAE 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Identifier les flux de DAE qui sont échangés avec des régions voisines ou des pays étrangers
E	Suivi des DAE spécifiques 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Identifier les gisements de DAE à enjeux sur le territoire ✓ Suivre les flux valorisables nécessitant la mise en place de filières spécifiques locales ✓ Suivre l'évolution du tri à la source des déchets alimentaire ou de la réduction du gaspillage alimentaire chez les professionnels concernées (objectifs LTECV et AGECE)

d. Une observation en 3 niveaux

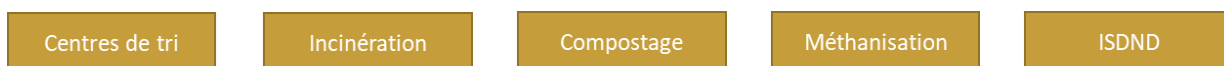
Niveau	Périmètre
1	<p>Le niveau 1 correspond à l'observation des installations dites « classiques » :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Centres de tri ; - Incinérateurs ; - Plateformes de compostage ; - Unité de méthanisation ; - ISDND ; - Cimenteries ; - Récupérateurs de métaux ; <p>La principale source de données est SINOE (données ITOM et inventaire des centres de tri DAE) et est complétée par les données IREP. Concernant les méthaniseurs, l'estimation s'appuie sur les bilans annuels des méthaniseurs de la DREAL Pays de la Loire.</p>
2	<p>Le niveau 2 correspond au niveau 1 complété par des enquêtes auprès des déchèteries et de centres de transferts, afin d'identifier les flux de DAE passant par ces installations et qui sont envoyés vers des installations non répertoriées dans le niveau 1.</p>
3	<p>Le niveau 3 correspond au niveau 2 complété par des enquêtes spécifiques afin d'identifier les flux de matériaux triés qui vont directement des entreprises vers les sites de recyclage (par exemple : déchets de fabrication).</p> <p>FEDEREC réalise chaque année une enquête auprès des recycleurs. Cette étude est régionalisée par FEDEREC Ouest qui transmet les résultats à l'observatoire.</p> <p>Il est nécessaire d'identifier la part de déchets qui sont repris directement pour recyclage et qui ne passent pas par les installations des niveaux 1 et 2.</p>



2. L'indicateur A2-t1

L'indicateur **A2-t1** « Estimation simplifiée de la quantité de DAE produite sur un territoire et reçue en installation de traitement ou de valorisation » appartient au **thème A** et au **niveau 1** de la méthodologie ADEME.

Définition : Identification des DAE entrant sur les installations de traitement ou de valorisation référencées sous SINOE®



Provenance : Pays de la Loire

Destination : installations françaises ou étrangères

Type de déchets : Déchets d'Activités Economiques non dangereux non inertes (DAEndni), hors boues

Origine : Déchets issus des entreprises et artisans, hors agriculture et bâtiment

Année de la donnée : 2020

Sources de données :

- SINOE : données ITOM, inventaire des centres de tri DAE ;
- IREP : données des installations non référencées sous SINOE ;
- Bilans annuels des méthaniseurs (DREAL) ;

3. Préparation de la donnée

Afin d'éviter les doubles comptes, les déchets secondaires (mâchefers et refus de tri) ne sont pas pris en compte.

Les déchets exportés dans des installations extérieures à la région sont pris en compte et les déchets importés sont exclus.

a. Données SINOE

Pour les installations non-répondantes à l'enquête ITOM et inventaire des centres de tri DAE, les données sont redressées selon 2 méthodes :

- Identification de l'installation sur la base IREP pour récupérer les tonnages
- Extrapolation des données à partir des capacités réglementaires et du taux régional de remplissage par catégorie d'installation (redressement recommandé par l'ADEME)

b. Données IDREP

Les données SINOE sont complétées par les données IREP - Eliminateur afin d'identifier des flux entrants sur les installations « classiques » non référencées sous SINOE.

Afin de respecter le périmètre préconisé par le méthodologie ADEME, les déchets issus des chapitres suivants de la nomenclature GEREP sont exclus :

- Chapitre 0201 : « Déchets provenant de l'agriculture, de l'horticulture, de l'aquaculture, de la sylviculture, de la chasse et de la pêche » → **AGRICULTURE** ;
- Chapitre 17 : « Déchets de construction et de démolition (y compris déblais provenant de sites contaminés » → **BTP** ;
- Chapitre 20 : « Déchets municipaux (déchets ménagers et déchets assimilés provenant des commerces, des industries et des administrations), y compris les fractions collectées séparément » → **DMA**.

En complément, les **boues** sont exclues de l'exploitation des données.

Le fichier IREP Eliminateur a principalement été utile pour identifier les flux de métaux, déclarés par les récupérateurs, ferrailleurs et broyeurs.

c. Données bilans annuels des méthaniseurs

Tous les flux renseignés ne sont pas considérés comme des DAE. Pour rappel, les déchets agricoles et les boues sont exclus du périmètre d'observation. Une [table](#) indiquant la prise en compte ou non des intrants selon leur libellé a été créée. Une correspondance avec les codes déchets SINOE a été réalisée afin d'homogénéiser les intrants (en majorité déchets organiques).

Certains méthaniseurs enquêtés par la DREAL appartiennent au périmètre ITOM et ne sont pas pris en compte afin d'éviter des doubles-comptes (au préalable, les données déclarées sont comparées).

4. Calcul de l'indicateur

A2-t1 = tonnages entrants SINOE + tonnages entrants IREP + tonnages entrants Bilans annuels méthaniseurs